



garde d'un nourrisson

Par **sandra65**, le **22/05/2019** à **19:41**

Bonjour,

Voilà ,je vous expose ma situation actuelle : mon compagnon à décidé de mettre un terme à notre relation sachant que je suis enceinte de 5 mois.

Donc bien sûr, les questions sont présentes dans ma tête par rapport au bébé à venir,je me demande comment cela se passe dans cette situation par rapport à la garde du bébé. Personnellement, je pense qu'un nouveau né à besoins de stabilité et de la présence de ces 2 parents mais surtout de la mère avec qui il a crée des liens durant 9 mois mais, juridiquement parlant, je ne sais pas ce qui se fait ou non donc j'aurai besoins de conseil concernant la garde d'un nourrisson dès sa naissance ?

Je vous remercie,

Sans l'attente d'une réponse de votre part.

Par **janus2fr**, le **23/05/2019** à **07:38**

Bonjour,

Vous parlez de conjoint, donc sous-entendu que vous êtes mariée avec le père de votre enfant.

Mais est-ce bien le cas ?

Par **Tisuisse**, le **23/05/2019** à **08:19**

Bonjour,

Merci de préciser d'abord si vous êtes mariée ou non avec le père de votre futur enfant car, selon la réponse, la situation sera différente donc nos réponses le seront aussi.

Par **sandra65**, le **23/05/2019** à **09:45**

Non nous sommes ni marié ni pacsé

Par **Tisuisse**, le **23/05/2019** à **09:55**

Donc, soit votre compagnon reconnaît l'enfant à sa naissance (ou dans les années qui suivent) et il aura les mêmes droit et obligation que la maman, soit il ne reconnaît pas cet enfant et il n'aura ni droit ni obligation à son égard.